

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 18 (1889)

Heft: 4

Rubrik: Écho des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ECHO DES REVUES

Il y a longtemps que nous n'avons plus entretenu les lecteurs du *Bulletin*, sur la *Tribune des instituteurs*.

Nous avons aujourd'hui sous les yeux les livraisons de novembre et décembre 1888 et celles de janvier et février 1889.

Nous n'avons pas l'intention de résumer tous les travaux de cet organe pédagogique bi-mensuel ; nous nous contenterons de signaler ce qu'il présente de plus intéressant.

La *Tribune* du 1^{er} novembre s'occupe surtout de l'éducation physique : *Les exercices du corps, les jeux scolaires*, où l'on nous apprend qu'un « grand capitaliste vient de remettre au ministre de l'Instruction publique, une somme de 5000 fr. destinés à donner des prix aux lauréats d'un concours ayant pour objet les jeux scolaires ; » une étude et de longues citations d'un ouvrage intitulé : *La Renaissance physique; les bataillons scolaires à l'école primaire espagnole*, où l'on se prononce contre l'introduction des exercices militaires à l'école, tels sont les travaux qui nous ont le plus frappés. Nous sommes surpris de rencontrer les aveux suivants :

« A l'heure où la gymnastique ne se trouve pas encore établie dans nos écoles ¹, elle qui suscite l'attention, l'ordre, la discipline, l'exactitude, la persévérance, qui prépare, en somme, le futur soldat — il serait absurde jusqu'au ridicule de penser à introduire cette minime partie de la gymnastique (c'est-à-dire exercices militaires).

« On se plaint en France de ce que la gymnastique est languissante et fastidieuse ¹...

« Ainsi, non seulement il y a réaction contre les exercices militaires, mais même contre la gymnastique, et ceci en faveur du jeu libre... »

Les mêmes préoccupations, les mêmes sentiments se font jour dans la *Tribune* du 15 novembre, du 15 décembre 1888 et du 15 janvier 1889. La *Tribune* du 1^{er} décembre s'ouvre par une circulaire de M. Gréard adressée aux inspecteurs d'Académie, sur l'enseignement de la morale. « Nos maîtres, disent certains rapports, font tout ce qu'ils peuvent, mais les résultats ne répondent pas à leurs efforts. » Y a-t-il lieu d'en être étonné ? que peut-on attendre de *la morale sans Dieu*, basée sur des motifs purement humains ? Certes, ce n'est pas la circulaire de M. Gréard, d'où le nom de Dieu a été soigneusement banni, qui rendra les enfants des écoles de France plus vertueux et plus fidèles à leurs devoirs. Bien que renfermant des conseils utiles au point de vue pédagogique, elle écarte systématiquement, par le silence, les seules raisons solides, sur lesquelles s'appuie le devoir.

Plus loin, nous apprenons que la *Tribune* a donné comme sujet de composition, une question pédagogique : *De l'enseignement de la lecture au cours supérieur*. « Sur vingt-huit copies, nous n'en avons pas trouvée une seule, dit la Rédaction, qui parût digne d'être donnée pour modèle. »

Les défauts signalés sont les mêmes que ceux que nous avons l'occasion de constater trop fréquemment. « En général, les compo-

¹ C'est nous qui soulignons.

sitions pèchent par les vues générales... Les concurrents n'ont pas indiqué clairement les procédés pratiques à employer... »

Un inspecteur primaire répond à un instituteur qui avait proposé la suppression des inspecteurs. Ce serait long et fastidieux de reproduire les arguments apportés de part et d'autre. Dieu merci, la question ne se pose pas dans notre petit pays; l'utilité, la nécessité des inspecteurs n'est pas contestée; et si d'aucuns peut-être souhaitent *in petto* leur disparition, ils se gardent bien de l'écrire.

Arrivons à une lettre précédée du titre : *Les bons maîtres font les bons adjoints*. Elle est due à un ancien instituteur adjoint, à Dienlornard. Qu'il nous soit permis d'en citer des passages; ils ne seront pas sans intérêt dans un canton qui a adopté l'institution du stage.

« Il est de mode que certains adjoints disent beaucoup de mal de leur directeur; ont-ils toujours tort, j'en doute, car j'ai souvent remarqué que les adjoints placés dans des écoles dirigés par des maîtres de valeur, sont toujours contents de leur sort.

J'étais un de ces heureux, car j'étais casé dans une belle petite localité des bords de la Moselle, où l'école est dirigée par un maître intelligent, dévoué à ses fonctions et bon pour ses adjoints comme un père pour ses enfants. Par les soins dont il m'entourait, j'étais attiré vers l'école; je n'éprouvais jamais un plus grand plaisir que les jours de classe... Que de conseils il me donnait et quelle expérience il me faisait acquérir par ses remarques! Aussi je me plaisais à l'école,... le devoir s'accomplissait comme par enchantement. Jamais aucune plainte n'est sortie de ma bouche visant l'homme qui me guidait si bien dans le chemin du devoir... »

Dans le numéro de janvier 1889, un instituteur traite un sujet important : *Des devoirs écrits, ce qu'ils doivent être à l'école primaire*. L'auteur rappelle d'abord que « l'enseignement purement et constamment oral serait d'une désespérante monotonie; il en conclut à la nécessité des devoirs écrits. « Comme toutes les branches de l'enseignement, les devoirs écrits doivent tendre au développement intellectuel et moral de l'enfant; ils doivent avoir une utilité réelle, pratique, être donnés avec opportunité et gradués de telle façon qu'ils fassent suivre à l'enfant une voie ascendante, méthodique. »

Il proscrit ensuite « les analyses grammaticales faites mot à mot et remplissant des pages d'un cahier ordinaire, les longues opérations d'arithmétique, les inintelligentes copies qui ne sont qu'un travail machinal. « Il admet l'analyse grammaticale des mots de même nature. Il est certain que ces analyses, d'une étendue modérée, développent puissamment l'attention, forment le jugement, et font connaître mieux notre langue en nous apprenant le rôle des mots d'une phrase.

Poursuivons nos citations : « Si les devoirs écrits sont indispensables, il n'en faut pourtant pas abuser. Pour être profitables, ils doivent être restreints; ils ne seront donc ni trop multipliés, ni trop lourds. Les devoirs seront corrigés en classe, à l'exception de la composition française qui exige une correction spéciale. »

Le numéro du 15 janvier a trois lettres sur les exercices physiques, des appréciations sur le certificat d'étude, une pétition au Sénat; en somme rien de saillant à noter, pas même dans la revue scientifique, littéraire, artistique et économique, qui fait connaître, en un très beau langage, le poète Leconte de Lisle et attire l'attention des instituteurs sur le crosnes, plante alimentaire nouvelle.

Nous regrettons de trouver dans la *Tribune* du 1^{er} février une

page due à la plume d'un instituteur ou d'un inspecteur de Savoie où l'existence de Dieu est considérée comme douteuse; et même on penche pour la négative, témoin les lignes suivantes: « Quand on voit des divergences d'opinions aussi profondes entre les esprits supérieurs, convenons qu'étayer la morale officielle sur l'existence d'un Dieu, c'est agir comme un architecte faisant édifier un palais sur le sable.

« Quel sera alors le fondement des morales altruistes, de celles qui comportent l'accomplissement de devoirs envers ses semblables? La science, répondons-nous sans hésiter. »

Vous êtes surpris, étrangement surpris, n'est-il pas vrai? Que ne pouvez-vous lire le développement de cette étrange thèse! L'auteur a recours au monde inorganique et au monde organique où l'on remarque une loi: celle *du concert pour l'existence*; comme les autres êtres, l'homme ne saurait vivre isolé; il doit suivre l'exemple que donne la nature; voilà l'argumentation. « Nébuleuses, comètes, soleil, planètes, satellites, mousses, graminées, fourmis, abeilles », tout cela doit servir à enseigner aux enfants leurs devoirs envers autrui. Si j'ai signalé ces théories, c'est parce qu'elles m'ont vivement frappé, *la Tribune des instituteurs* m'ayant généralement habitué à des travaux sérieux; c'est aussi parce que je tenais à faire voir dans quelles aberrations tombe celui qui ferme les yeux à *la lumière éclairant tout homme venant en ce monde*. Il admet tout; il ne recule pas devant l'absurde pour rejeter Dieu, ou tout au moins, toute religion positive. Certes, d'après de tels principes, on formerait une génération virile et généreuse! certes, l'exemple des *nébuleuses*, des *planètes*, de leurs *satellites*, des *mousses*, des *graminées*, aura une grande influence sur le cœur des enfants! Quelle digue infranchissable opposée aux passions naissantes!

Je ne puis résister au désir de citer les dernières lignes: « Nous pensons que les efforts de cette lignée d'esprits originaux, de rénovateurs hardis, à commencer par Zoroastre, Lycurgue et Platon pour venir à saint Simon, Louis Blanc, La Salle, etc., ne tendaient rien moins qu'à substituer autant qu'il est possible, dans l'organisation sociale, à la loi brutale, inhumaine de la *combattivité* pour la vie, la loi harmonique, sublime du *concert pour l'existence*. »

Eh non! Zoroastre, Lycurgue, Platon ne rejetaient pas le sentiment de la Divinité; ce sentiment était, pour eux, le principe du devoir: et Platon, Lycurgue n'ont jamais connu, ni soupçonné les rêves creux d'un pédant de la Savoie qui s'efforce de douter de Dieu et d'en faire douter les autres, sans doute en vertu de sa *morale altruiste*.

Une institutrice adjointe a été plus heureusement inspirée en développant, avec bon sens et concision, cette maxime pédagogique: *Il est bon de donner aux enfants la raison des choses: il est meilleur de la leur faire trouver.*

T.

